

## LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DES FCP ACTIONS PATRIMOINE

**PART A - FR001400JG72 / PART C - FR001400JG80 / PART I - FR001400JG98  
IDAM ARMONIA**

**PART A - FR0013336153 / PART C - FR0013336146 / PART I - FR0013336138  
IDAM PHIA WORLD**

**PART A - FR0014001WT6 / PART C - FR0014001WS8 / PART I - FR0014001WU4  
IDAM SMALL FRANCE**

**PART A - FR0013300993 / PART R - FR0011659887 / PART I - FR0011659895**

Paris, le 12 février 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) Actions Patrimoine, IDAM Armonia, IDAM Phia World et IDAM Small France, gérés par la société de gestion IDAM et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Suite au rachat de la société de gestion IDAM par la société Auris Gestion, intervenue début 2024, l'intégralité de l'actif et du passif de la société IDAM va être transférée à Auris Gestion par la voie d'une transmission universelle du patrimoine à la date du 17 février 2025, entraînant ainsi le transfert de la gestion de vos FCP à la société Auris Gestion.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **17 février 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significative<sup>1</sup>.**



### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'IDAM.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.id-am.fr/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Sébastien Grasset**  
Président

